



Conseil d'Administration de Météo-France 13 octobre 2023

En introduction,

Les organisations représentant les personnels lisent une déclaration intersyndicale portant sur la future organisation de la chaîne de prévision / production. Elle est [ici en lien](#).

Parmi les [points d'actualités](#), la p-dg évoque le protocole de levée de préavis de grève qui a permis de lancer les expérimentations côté Prévision.

La Présidente-directrice générale annonce la proche fin de son interim. *NDLR* : Hors CA, cela s'est traduit par une décision formelle de renouvellement le 17/10 et [un décret](#) le 18. La CFDT-Météo note que la P-dg a recueilli [des votes favorables au renouvellement au Parlement](#) (41 à l'Assemblée Nationale AN, 39 au Sénat), avec 6 abstentionnistes à l'AN. Ses réponses écrites aux questions de la rapporteure de la Commission du développement durable à l'AN, sont sur les [10 pages ici en lien](#).

Ensuite 3 points majeurs ont été débattus,

Le budget 2023 est rectifié :

Ce 2eme « BR » contient trois ajustements principaux :

- en 1) il permet de relever l'enveloppe de personnel (+ 3,366 M€) : pour payer les + 1,5 % de point d'indice, et des allocations de retour à l'emploi,
- en 2) le programme TRACCS (Transformer la modélisation du Climat pour les services Climatiques) a du retard, ce qui génère des économies
- et en 3) il y a moins de dépenses d'électricité (plus d'un million d'euros)

Le solde budgétaire est de -12,4 M€, avec un plafond en Equivalent Temps Plein pour ce qui concerne les personnels toujours égal à 2614 ETP pour 2023.

Vote : abstention pour toutes les organisations syndicales

La future organisation de la prévision et de la production a fait l'objet d'une présentation

Selon la direction, il s'agit de mobiliser l'expertise plutôt sur les situations à enjeux, de gérer l'accroissement des sources d'information (prévision d'ensemble) et de proposer une vision « sans couture » de l'expertise météorologique (passé, présent, futur).

Le passage des prévisionnistes conseil en météorologistes conseil avec une montée en compétences et un passage des postes sous statut ITM (requalification de 500 postes) témoignent de cette transformation. L'évolution des outils, la récente prise en compte de l'expertise régionale (affirmée dans le protocole social de 2 octobre 2023) sont citées, la date de bascule confirmée au 7/11.

Le protocole social est décrit à nouveau.

Une intervention de la DGRI (Direction générale de la Recherche et de l'Innovation au ministère) permet de quantifier les emplois (ETP) dédiés à la production amont : on passe de 49 (en DIR) à 7 à Toulouse. Les agents PAR deviennent météorologistes conseil.

Solidaire-Météo ne partage pas la présentation positive qui est faite de cette transformation : les formations en climatologie sont insuffisantes, on demande trop de polyvalence aux agents. Le bilan des expérimentations des 3 et 4 octobre n'est pas positif, les délais pour la bascule sont trop courts. En particulier, il n'y eu aucuns tests sur des situations à enjeux.

Enfin, les « vacances portefeuille » empêchent de prendre le repos nécessaire.

La direction répond que la polyvalence est globalement acceptée par les agents (sauf cas particulier des agents proches d'un départ à la retraite).

La représentante de la DGPR appelle l'attention de la direction à bien conserver l'interface avec le SCHAPI pour la prévision des crues.

Les données publiques vont être diffusées (présentation par le directeur de la stratégie)

Des évolutions majeures d'accès aux données de l'Établissement sont prévues au 1er janvier 2024 :

- une diffusion sans aucun frais (ni redevances de réutilisation, ni frais de mise à disposition) de fichiers de toutes les données peu volumineuses : observations en temps réel, données clim., radars, etc (38 jeux de données). Les données des modèles de PNT ou plus volumineuses seront diffusées sans aucun frais par portail API (Application programming interface).

- Météo-France proposera un premier « pack » de données climatologiques de référence sans aucun frais début 2024 sur un nouveau portail « meteo.data.gouv.fr » afin de « *faciliter la réalisation d'études climatiques et de diagnostics du changement climatique en rassemblant les données climatologiques de référence.* »

Il n'y aura donc plus de redevances de réutilisation, frais techniques, ou de mise à disposition, après une directive du Premier Ministre, et sous l'impulsion d'une directive européenne il faut bien le reconnaître. Les conséquences budgétaires ne sont pas neutres : perte de 2 M€ + baisse probable des recettes commerciales jusqu'à 5 M€.

C'est pris en compte dans la préparation du budget 2024 mais sur les ressources de l'Établissement, la tutelle confirmant que s'agissant d'une politique nationale, il n'y a pas de compensation par l'État sauf une aide éventuelle pour la mise à niveau des infrastructures techniques.

A noter, une conférence interne s'est tenue sur [ce sujet, accessible sur l'intramet](#).

Délibération nommant certains membres de la Commission Consultative des Achats (la CCA)

La CCA éclaire le Conseil d'Administration et le/la P-dg par des communications et avis en matière d'acquisition de biens et services (en général plus de 1 million d'€) pour les besoins de l'activité de l'Établissement. Y siègent des représentants des personnels, les 4 OS ont fourni des noms (Lionel Althuser CFDT-Météo a candidaté au titre de la CFDT, dans le prolongement du mandat précédent).

En fin de réunion, il a été demandé un échange au sujet de l'IA (Intelligence Artificielle) lors d'un prochain conseil : c'est prévu le 1/12/2023, au prochain CA.